

Rapport N° 2022/76

Aménagement de la Grande Jetée

Réfection de l'espace multisport sur sable

Demande d'un crédit de réalisation de CHF 130'000.- TTC

Nyon, le 5 janvier 2023

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission en charge d'étudier le rapport n°2022/76 s'est réunie le 21 décembre 2022 19H00, à la Ferme du Manoir. Elle fut composée de Mesdames Marina ALBERTI, Laetitia HEDIGER (en remplacement de Monsieur Frédéric RAST), Vanessa ISCHI KAPLAN, Jacqueline NAEPFLIN KARLEN, Mathilde VUILLE, Alexia SEGUY (1^{ère} nommée puis Présidente-Rapportrice), et de Messieurs Maurice FREI (en remplacement de Madame Laure DAMTSAS), Robert LÜTJENS, Stéphane DELLEY, John SANTANTONIOU.

La commission a reçu Monsieur le Municipal Pierre WAHLEN, accompagné de Monsieur François PERNET, Adjoint au Service de l'Environnement, ayant travaillé directement sur le projet. La commission les remercie pour les éclaircissements apportés lors de la séance, ainsi que pour l'échantillon de sable permettant de donner une vision très concrète de l'objet de ce préavis.

Préambule

En 2018, par voie de préavis (N° 75/2017), un aménagement temporaire de la Grande Jetée fut réalisé pour une durée d'environ 10 ans, sur un périmètre délimité à l'ouest par le parking de Rive-Est et au nord-est par le bâtiment de la Pisciculture. Il visait à offrir à la population un espace de rencontre, de détente, de jeu et de sport, permettant de tester directement sur le terrain des principes qui pourraient inspirer le développement du « Concept d'évolution des rives du lac ».

Le préavis étudié concerne uniquement une partie restreinte du secteur Grande Jetée, soit le terrain multisport sur sable dédié à la pratique du Beach Soccer et du Beach Volley. Bien qu'intégré au projet de 2018, ce terrain, son sable et ses équipements sportifs datent d'avant 2009. Ils furent en effet conservés par souci d'économie de moyens, tandis que les investissements portèrent sur l'installation de banquettes jardinées autour de lui et d'une zone de street work-out.

Situation actuelle

Le sondage des utilisateurs a révélé que ce terrain ne pouvait plus être utilisé pour la pratique du Beach Volley et du Beach Soccer en raison de son sable inadéquat, de la vétusté de ses équipements et de leur manque de fonctionnalité, posant notamment des problèmes de sécurité.

1. Le sable utilisé actuellement fut pompé dans le lac. Il est très compactable et est constitué en partie de résidus de coquillages qui le rendent abrasif. Du fait de sa couleur grise, il devient aussi très chaud en été. Ses caractéristiques le rendent inadéquat pour la pratique du sport, engendrant blessures et écorchures, notamment lorsque la pratique s'effectue pieds nus.
2. Les équipements actuels, qui ont plus de 14 ans, nécessitent une réfection à cause de leur vétusté ou de leur manque de fonctionnalité. Les planches qui maintiennent le sable sont abîmées ou manquantes, les pare-ballons sont en mauvais état, le filet de jeux central n'est pas réglable en hauteur ce qui limite les utilisateurs, les buts de soccer ne sont pas scellés et peuvent basculer, ce qui pose des problèmes de sécurité.

De nouveaux usages du lieu furent testés en 2021, avec notamment la mise à disposition de jeux de sable, sans succès. D'autre part, la population interrogée a émis le souhait de retrouver un terrain de sport collectif fonctionnel.

Rappel de l'objet du préavis

Le préavis propose donc, via une demande de crédit de réalisation de CHF 130 000.-, de rétablir le plein usage du terrain pour les jeux de Beach volley et de Beach soccer en offrant aux utilisateurs un confort et une sécurité d'utilisation. Les travaux nécessaires pour cela comprennent :

1. Le remplacement du sable pour un sable adapté aux sports selon les recommandations en vigueur. Il s'agira d'un sable fin, clair, non abrasif, difficile à compacter, et disposé sur une épaisseur de 30 à 40 cm.
2. Le remplacement des équipements du terrain, comprenant de nouveaux pare-ballons, un filet de jeu central réglable en hauteur, sur poteaux amovibles sertis dans des douilles, deux nouveaux buts amovibles scellés sur douille afin de prévenir tout risque de basculement.
3. Le remplacement des poutres en bois servant à retenir le sable sur le terrain.



Image 2: Terrain de sable multisport à la Grande Jetée

Questions de la commission concernant le préavis

La commission se demande si le sable n'avait pas été changé ultérieurement, et si le nouveau sable, plus fin, se maintiendra sur le terrain malgré la forte exposition aux vents de la Grande Jetée.

Certains commissaires se remémorent qu'avant 2018, un sable plus fin était présent et tendait à s'échapper au gré du vent au-delà des poutres délimitant le terrain. M. François PERNET, en charge des commandes de sable entre 2015 et 2018, confirme que le sable ne fut pas remplacé. En revanche, des rajouts furent réalisés selon la densité de l'usage et les conditions météorologiques. Toutes les commandes de compléments furent approvisionnées par du sable du lac. Quant au maintien du sable, il mentionne qu'avant 2018, il n'y avait pas d'aménagement autour du terrain faisant barrière au vent, et que la configuration actuelle, comprenant un « dossier dune », devrait limiter ce problème. D'autre part, aucune différence en quantité de complément de sable ne fut observée lors de l'entretien de l'aire de jeux pour enfant, bien que lors de sa réfection, elle fût équipée de sable aussi fin que celui proposé pour le terrain multisport.

La commission se demande si le pourtour du terrain sera changé, pour assurer le maintien du sable. Elle se pose aussi la question de l'entretien du terrain, et de sa protection vis-à-vis d'éventuelles négligences de promeneurs (déjection d'animaux ou autres déchets).

M. le Municipal Pierre WAHLEN confirme que le changement des planches formant le pourtour du terrain ainsi que les pare-ballons font partie du préavis. Le pourtour du terrain sera toujours en poutre de chêne massif. M. François PERNET mentionne que le risque lié aux éventuels dépôts de déchets par les promeneurs est celui de tout terrain sablonneux. La quantité de sable à recharger dépendra des éventuels débordements lors de l'usage du terrain, et des conditions météorologiques. Les rideaux en filet, qui forment une enceinte et préviennent ainsi la traversée du terrain par les promeneurs, seront, comme par le passé, levés en hiver pour être remis afin de les protéger des intempéries. L'entretien du sable se fait en fonction de l'observation des jardiniers, à une fréquence de 2 à 5 fois par année, selon les besoins, et ceci pour n'importe quel sol « fluide » (sable, copeaux, etc). Cela consiste en un décompactage et en un nettoyage des déchets présents. Dans l'ensemble, le nouveau sable est plus cher dans sa provenance, mais ne devrait pas engendrer plus de coût d'entretien au-delà du surcoût à l'achat des m3 de complément.

Certains commissaires ont observé des cavités creusées dans le sable actuel par des hyménoptères. Comment peut-on prévenir ce risque pour la pratique à pieds nus ?

Selon M. François PERNET, cela dépend du caractère compactable du sable. Le sable proposé, est le même que celui utilisé dans les écoles pour les aires de saut en longueur, or aucun incident n'a été à ce jour rapporté. D'autre part, le caractère très fluant de ce sable ne devrait pas permettre aux insectes d'y creuser des galeries.

La commission souhaite des précisions relatives aux contraintes d'approvisionnement en sable.

M. François PERNET précise qu'en Europe, il y a un problème général d'approvisionnement en sable. Il n'y a que deux sablières qui peuvent fournir du sable roulé, non coquillé, sans brisure, avec taux de calcaire <1%. Le sable proposé viendra de la Drôme, l'autre sablière répondant aux critères d'usage est celle de Fontainebleau. Il n'y a pas de sablière sur Suisse pouvant fournir un sable adéquat.

La commission s'interroge sur la revalorisation, la réutilisation ou le recyclage du sable et du matériel usagé.

M. François PERNET explique que les équipements sportifs ne pourront malheureusement pas être réutilisés, soit en raison de leur vétusté (filets, cadre), soit en raison de leur inadéquation

avec les normes de sécurité en vigueur (absence de système de fixation sur les buts amovibles, poteaux nécessitant de nouvelles fondations).

Le sable, denrée précieuse, sera réutilisé, par exemple pour amender les sols, sabler des terrains, faciliter l'ensemencement, ou entourer des canalisations.

La commission s'interroge sur la faisabilité d'un test pour prévenir la fuite de sable et d'un éventuel retour en arrière au bout d'un an si le changement n'était pas probant ?

D'après M. François PERNET, ni le test, ni le retour en arrière (trop coûteux) ne sont envisagés ceci en raison d'un coût trop important et du risque limité considérant les arguments évoqués précédemment (configuration protectrice autour du terrain, comparatif de remplissage de l'aire de jeux pour enfant).

La commission se demande s'il est envisageable de créer plus de fraîcheur, via la plantation d'arbres ou la pose éventuelle d'une voile solaire, et de créer un point d'eau potable.

M. François PERNET et M. le Municipal Pierre WAHLEN expliquent que planter un arbre nécessite d'avoir une vision très long terme. Or étant donné le projet de réaménagement des Rives du Lac, il ne serait pas possible de garantir à l'arbre une implantation pérenne. D'autre part, les arbres pourraient gêner le jeu et augmenter l'entretien du sable pour nettoyer l'humus généré par la décomposition des feuilles mortes.

L'installation alternative d'une voile solaire serait trop contraignante en termes de stabilité et de sécurité vis-à-vis de la prise au vent et des usagers qui seraient tentés d'y grimper, pour une utilité limitée. En effet, une voile crée de l'ombre mais n'apporte pas de fraîcheur contrairement à l'immense platane à proximité.

Concernant les points d'eau potable, l'eau de la fontaine « sèche » à proximité sera bientôt rendue potable. A défaut, de l'eau potable est aussi disponible aux toilettes près du parking.

La commission se demande s'il serait possible de solliciter un financement par le fonds cantonal des sports.

D'après M. François PERNET, les conditions ne sont pas réunies. Il rappelle notamment que le fonds cantonal des sports ne peut être sollicité que pour de nouveaux projets et qu'il apporta déjà une contribution aux aménagements de 2018.

La commission demande une visibilité sur la pérennité des nouveaux aménagements étant donné les réflexions en cours sur l'évolution globale des rives du lac.

M. le Municipal Pierre WAHLEN évoque une échelle de temps de 10 ans, correspondant à la durée de l'amortissement. La Municipalité a la volonté d'avoir une image directrice de l'aménagement des rives permettant des aménagements successifs par tronçons. La Grande Jetée ne fera alors pas partie des priorités.

La commission se demande enfin quand doit être approuvé le crédit de réalisation de ce préavis pour permettre au terrain d'être fonctionnel cet été.

M. le Municipal Pierre WAHLEN souligne que le budget de ce préavis doit être approuvé le 30 janvier afin de passer les commandes à temps pour que les travaux soient réalisés avant l'été.

La commission souhaite que le résultat des sondages auprès des utilisateurs lui soit transmis.

M. le Municipal Pierre WAHLEN s'engage à les transmettre aux membres de la commission.

Remarques de la commission relatives à l'aménagement de la Grande Jetée (hors préavis)

La commission demande si la Municipalité est informée des besoins des usagers de l'aire de street work-out, qui jouxte le terrain multisport sur sable, et la sensibilise sur l'engouement grandissant pour ce sport gratuit et accessible à tous.

Des commissaires sensibilisent la Municipalité sur l'engouement suscité par le Street-Work out. La pratique de ce sport est en plein développement, et ses adeptes, regroupés en associations, ont des demandes relatives aux installations pour qu'elles s'adaptent à l'évolution de leur discipline, et puissent être utilisées en toute sécurité. Ce sport, qui peut être pratiqué par toutes et tous, tout au long de l'année, et est par de nombreux aspects de nature à répondre pleinement aux objectifs initiaux du projets de la Grande Jetée.

M. François PERNET et M. le Municipal Pierre WAHLEN précisent que le préavis ne concerne que le terrain multisport sur sable, et exclu à ce titre l'aire de Street Work-out. D'autre part, ils mentionnent n'avoir pas eu connaissance de demandes concernant ces installations, que ce soit en provenance des utilisateurs, des associations, du service des sports ou de celui de la cohésion sociale. Néanmoins, ils affirment être désireux de connaître ces besoins et disposés à évaluer comment y répondre de façon satisfaisante. Ils invitent donc les associations à faire remonter les informations à Sport, manifestations et maintenance (Mme Odile ROCHAT) ou directement au service de l'environnement (M. François PERNET).

La commission demande l'avis de la Municipalité quant aux appréhensions évoquées dans le rapport de minorité de 2018 avant l'exécution du projet (risque de chute de branches d'arbres, ou de contamination à la leptospirose).

M. le Municipal Pierre WAHLEN indique qu'aucun incident justifiant ces appréhensions n'a été signalé à ce jour.

Certains commissaires regrettent qu'il n'y ait pas de zone ouverte sur le lac pour se reposer en contemplant l'une des plus belles vues de Nyon.

M. le Municipal Pierre WAHLEN relève le point et intégrera cette remarque comme une opportunité dans les projets dédiés à l'évolution des parcs.

La commission se demande dans quel état sont les pilotis en bois, et s'il y a des travaux à prévoir.

M. François PERNET informe la commission que les derniers contrôles ne révèlent pas à ce jour d'éléments nécessitant travaux.

Conclusion

La commission s'accorde à l'unanimité sur la nécessité de financer la réfection de l'espace multisport sur sable de la Grande Jetée principalement pour une raison de sécurité des usagers. Le sable, abrasif et compact, génère blessures et écorchures. Les équipements sportifs actuels, qui ont plus de 14 ans, sont vétustes, certains ne répondent plus aux normes de sécurité ou manquent de fonctionnalité.

Les investissements proposés semblent être nécessaires et suffisants pour réhabiliter le terrain et permettre son plein usage pour la pratique des jeux de Beach volley et de Beach soccer, selon

le souhait de la population sondée. La commission a pu faire part de toutes ses appréhensions et remarques, notamment celles concernant l'entretien et la retenue d'un sable plus fin dans une zone exposée au vent, mais fut rassurée par les réponses apportées par la Municipalité et le service de l'environnement.

La commission souhaite rendre attentifs les membres du Conseil sur le fait qu'un vote lors de la séance du 30 janvier 2023 sera nécessaire pour que les usagers puissent profiter de ce terrain dès le début de l'été.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 2022/76 concernant la demande d'un crédit pour financer la réfection de l'espace multisport sur sable de la Grande Jetée,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 130'000.- TTC pour financer la réfection de l'espace multisport sur sable à la Grande Jetée ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 - *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 10 ans.

La Commission

Marina ALBERTI
Stéphane DELLEY
Maurice FREI
Laetitia HEDIGER
Vanessa ISCHI KAPLAN
Robert LÜTJENS
Jacqueline NAEPFLIN KARLEN
John SANTANTONIOU
Alexia SEGUY (Présidente-Rapportrice)
Mathilde VUILLE